

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2025

CHAMPIONNAT DE FRANCE MOTOCROSS A L'ANCIENNE



MOTO-CLUB : Moto Racer Club d'Albion

E-MAIL : rca84@hotmail.fr

TÉLÉPHONE : 06 75 93 79 73

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Mr Florent LEDIG

N° D'ÉPREUVE FFM : 218

DATE : 18 mai 2025

LIEU : St Christol d'Albion

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Thibault GIACOMI	Licence :	193757
Délégué FFM (Président de jury)	Jean-Marc FARGE	Licence :	009980
Membre du Jury	Frédéric CARRARA	Licence :	051251
Membre du Jury	MAX CHARPIN	Licence :	006434
Commissaire technique responsable	Roger BLANC	Licence :	004065
Responsable du chronométrage	FFM Eliane SEGOUIN	Licence :	022141

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Vintage

Classic - Evolution - Prototype

Pré-90 & Super Evolution

Vintage : Machines des origines à l'année modèle 1977.

Classic : Machines à partir de l'année modèle 1978 réunissant d'origine les trois éléments techniques suivants – Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins avant et arrière à tambour.

Evolution : Machines jusqu'à l'année 1984. Refroidissement par air, avec autre système d'amortisseurs que pour la catégorie « Classic » ou refroidissement liquide avec freins à tambours.

Prototype : Machines répondant à toutes les caractéristiques de la catégorie « Classic ou Evolution », équipées d'un frein à disque d'origine ou transformées avec des éléments d'époque.

Pré-90 : Machines à partir de l'année 1985 jusqu'à décembre 1989.

Super Evolution : Machines fabriquées de janvier 1990 à fin 1997 équipées de cadre en acier.

Ages des pilotes :

Suivant les Règles Techniques et de Sécurité Motocross : 13 ans minimum en 125cc / 15 ans minimum pour les autres cylindrées.

Licences : Les coureurs de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française MAT, NCO, INTER, LUE, IAT, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours. La licence MAT ne peut être attribuée qu'aux pilotes équipés de machines à freins à tambour avant et arrière.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôle administratif :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM.

Contrôle technique :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa (ses) machine(s) ;
- son équipement **obligatoire** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical : **Dr Carine LAUNAY**

Nombre de secouristes **6**

Hôpital le plus proche **Apt**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **25**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit de la Grange Neuve**

Adresse **541 chemin de la Sigoyère - 84390 St Christol d'Albion**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **2000 m**

Largeur minimum de la piste **8 m**

Largeur de la grille **32 m**

Longueur de la ligne droite de départ **80 m**

Nombre d'OCP* **17**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO:

Pendant les essais : **45**

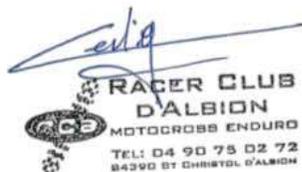
En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 03-03-2025



VISA DE LA LIGUE

DATE: 13/03/2025



LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Blvd de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr

VISA DE LA FFM

DATE: **18/03/2025**

NUMÉRO: **25/0272**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : **obligatoires** : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, **fortement recommandés** : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Dr Carine LAUNAY		
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Apt - 25 km	Temps de trajet (en min)	25 min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit de la Grange Neuve	Longueur du circuit	2000 m
Adresse	541 chemin de la Sigoyère - St Christol	Largeur minimum de la piste	8 m
		Largeur de la grille	32 m
		Longueur de la ligne droite de départ	80 m
		Nombre d'OCP*	17
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO:
Pendant les essais : **45**
En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR:
Pendant les essais : ...
En manche : ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 03/03/2025


RACER CLUB DALBION
MOTOCROSS ENDURO
TELL 04 90 75 02 72
BASED BY CHRISTOL DALBION

VISA DE LA LIGUE

DATE: 13/03/2025


LIGUE PROVENCE
LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PROVENCE
Centre Vie l'Anjoly - 98, Bld de l'Europe
13127 VITROLLES
Secrétariat : 0442097202 / 0675280548
ligue.motocyclistedeprovence@orange.fr

VISA DE LA FFM

DATE: **18/03/2025**
NUMÉRO: **25/0272**


74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org



HORAIRES PREVISIONNELS

ST CHRISTOL D'ALBION 17 & 18 MAI 2025

SAMEDI 17-05-25 FIN DE JOURNEE	
ADMINISTRATIF-TECHNIQUE-TRANSPONDEURS	15H - 19H
DIMANCHE 18-05-25 MATIN	
ADMINISTRATIF-TECHNIQUE-TRANSPONDEURS	7h - 7h45

HORAIRES PREVISIONNELS



ST CHRISTOL D'ALBION

Dimanche 18 mai 2025

8H00	Essais libres	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - SÉRIE 1	15'
8H20	Essais libres	CHPT FRANCE - PRÉ 90 & EVOLUTION	15'
8H40	Essais libres	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - SÉRIE 2	10'
9H00	Essais libres	CHPT FRANCE - CLASSIC - EVO - PROTO	15'
9H20	Essais libres	TROPHÉE 2T	15'
9H40	Essais libres	CHPT FRANCE - SÉRIE VINTAGE	15'
10H00	Essais chrono	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - SÉRIE 1	15'
10H20	Essais chrono	CHPT FRANCE - PRÉ 90 & EVOLUTION	15'
10H40	Essais chrono	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - SÉRIE 2	15'
11H00	Essais chrono	CHPT FRANCE - CLASSIC - EVO - PROTO	15'
11H20	Essais chrono	TROPHÉE 2T	15'
11H40	Essais chrono	CHPT FRANCE - SÉRIE VINTAGE	15'
12H00	FIN		
REPAS			
13H25	Manche 1	CHPT FRANCE - PRÉ 90 & EVOLUTION	20' + 1 Tour
13H50	Manche 1	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - OR	20' + 1 Tour
14H15	Manche 1	CHPT FRANCE - CLASSIC - EVO - PROTO	20' + 1 Tour
14H40	Manche 1	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - ARGENT	20' + 1 Tour
15H05	Manche 1	CHPT FRANCE - SÉRIE VINTAGE	15' + 1 Tour
15H25	Manche 1	TROPHÉE 2T	20' + 1 Tour
15H50	ENTRACTE		15'
16H05	Manche 2	CHPT FRANCE - PRÉ 90 & EVOLUTION	20' + 1 Tour
16H30	Manche 2	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - OR	20' + 1 Tour
16H55	Manche 2	CHPT FRANCE - CLASSIC - EVO - PROTO	20' + 1 Tour
17H20	Manche 2	TROPHÉE MX1/MX2/JUNIOR - ARGENT	20' + 1 Tour
17H45	Manche 2	CHPT FRANCE - SÉRIE VINTAGE	15' + 1 Tour
18H00	Manche 2	TROPHÉE 2T	20' + 1 Tour
18H25	FIN DES MANCHES		
18H30	REMISE DES PRIX		